École nationale de police Québec

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 18° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT HORS QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : Janvier à mars 2025

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Date de début du déplacement	Date de fin du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents : montant	Autres frais inhérents : description	Accompagnatrice ou accompagnateur : nom et fonction	Accompagnatrice ou accompagnateur : total des frais[1]	Rapport de mission
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et des autres frais inhérents.